

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023**

DEL-2023-241

L'An deux mille vingt-trois, le treize septembre, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/09/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. COUTIER, GUILLOTTE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. DAVIET - en visioconférence

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 27

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE DE SEYTROUX - SOUS LE CHEMIN - RESTRUCTURATION HTA ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION D'ORGANISATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC ENEDIS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 23 MARS 2023

Exposé du Président,

Le SYANE réalise des travaux d'enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, secteur Sous le Chemin, sur la commune de SEYTROUX.

Le programme intègre également la réalisation du génie civil nécessaire à l'enfouissement du réseau électrique HTA sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS.

Considérant que la réalisation des ouvrages relève simultanément de la compétence du SYANE et d'ENEDIS, le Syndicat est désigné par ENEDIS pour assurer la maîtrise d'ouvrage qui lui incombe afin de faciliter la conduite de l'opération.

En effet, en application des dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, en particulier par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004, il est stipulé que lorsque la réalisation d'un ouvrage

ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La convention initiale, approuvée le 23 mars 2023 par délibération n° 2023-97 du Bureau, prévoyait les modalités de désignation du SYANE comme maître d'ouvrage ainsi que la répartition du financement des ouvrages :

Nature des travaux objet de la désignation de maîtrise d'ouvrage :

- Pose de fourreaux du réseau électrique moyenne tension.

Montant estimé de l'opération du réseau électrique moyenne tension :

- 14.081,08 € HT, soit 16.897,30 € TTC (travaux + maîtrise d'œuvre).

Participation financière d'ENEDIS :

- 100 % des coûts TTC de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre), augmentés des frais de maîtrise d'ouvrage supportés par le SYANE.

Suite à une modification du projet durant les travaux, la répartition du financement des ouvrages se trouve modifiée comme suit :

Nature des travaux objet de la désignation de maîtrise d'ouvrage :

- Pose de fourreaux du réseau électrique moyenne tension.

Montant estimé de l'opération du réseau électrique moyenne tension :

- 18.424,66 € HT, soit 22.109,59 € TTC (travaux + maîtrise d'œuvre).



Participation financière d'ENEDIS :

- 100 % des coûts TTC de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre), augmentés des frais de maîtrise d'ouvrage supportés par le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention proposée,
2. à autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

ENERGIES & NUMÉRIQUE